RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE
MINI FUTSAL | SAISON 2026-2027

1. RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Sont appliqués par ordre de prépondérance, la règlementation spécifique ci-dessous, la règlementation générale du RSEQ Montréal, les règlements de Soccer Québec et les règlements FIFA Futsal.

N.B. Les règlements spécifiques et généraux s'additionnent lorsqu'ils ne sont pas conflictuels.

2. ÉTHIQUE SPORTIVE

Les valeurs de respect et d'éthique sportive sont au cœur des actions et services offerts par le RSEQ Montréal. Nous appliquons les principes d'intervention du programme des 3R de l'éthique sportive soient :

- Respect envers soi-même
- Respect envers les autres
- Responsabilité de nos actions

Le RSEQ Montréal met à la disposition de ses élèves-athlètes, entraîneurs et membres du personnel d'encadrement, un code d'éthique du sport étudiant auquel ils devront se conformer, sous peine de sanction.

Nous vous invitons à prendre connaissance des différentes informations relatives au programme des 3R de l'éthique sportive sur notre site internet : https://www.rseqmontreal.com/fr/formation/3r-de-l-ethique-sportive/

3. CATÉGORIES

Catégorie	Date de naissance
Colibri	du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2018
Moustique	du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2016

4. DIVISIONS

Colibri	Moustique
Féminin récréatif	Féminin récréatif, participatif et compétitif
Masculin récréatif	Masculin récréatif, participatif et compétitif
Mixte récréatif	Mixte récréatif et participatif

5. CALENDRIER

5.1 NOMBRE DE PARTIES

Nous garantissons un minimum de trois parties à l'horaire, par événement.

5.2 DURÉE DES PARTIES

5.2.1 Les parties sont de deux (2) demies de quinze (15) minutes à temps continu avec une pause de deux (2) minutes entre les demies.

5.2.2 Les changements se font à la volée, sans arrêt de jeu.

5.2.3 Un (1) temps mort de trente (30) secondes par demie est accordé à chacune des équipes.

5.2.4 ÉCART

5.2.4.1 Lorsqu'il y a un écart de sept (7) buts, le pointage de la partie s'arrête officiellement et les buts subséquents ne sont pas comptabilisés au classement final. L'arbitre demande alors à l'entraîneur de l'équipe qui tire de l'arrière de choisir l'une ou l'autre des options suivantes pour continuer le match de manière hors-concours :

- Le match continue sans modification.
- L'équipe dominante doit jouer avec un joueur en moins.
- L'équipe dominante doit faire cinq (5) cinq passes consécutives avant de tenter un tir au but.
- Les deux équipes échangent quatre (4) joueurs chacune pour équilibrer le jeu. Des dossards seront alors distribués.

N.B. Le temps alloué à la partie selon l'horaire du tournoi doit être respecté, peu importe les modifications de jeu.

5.2.5 BRIS D'ÉGALITÉ

5.2.5.1 FESTIVAL

En cas d'égalité à la fin d'une partie, le pointage final demeure nul.

5.2.5.2 CHAMPIONNAT RÉGIONAL

5.2.5.2.1 Procédure de tir de barrage

Trois (3) tirs de barrage sont accordés à chaque équipe (aucune prolongation). Ces tirs doivent être effectués par trois (3) joueurs différents. Après les trois (3) tirs de barrage, si l'égalité persiste toujours, n'importe quel autre joueur peut tirer une seule fois jusqu'à ce que l'égalité soit rompue. Tous les joueurs d'une même équipe doivent avoir tiré avant qu'un joueur puisse tirer à nouveau.

5.2.5.2.2 Tournoi à la ronde

En cas d'égalité à la fin d'une partie d'un tournoi à la ronde, le pointage final des parties préliminaires demeure nul. Le pointage final des parties éliminatoires se détermine conformément à la procédure de tir de barrage à l'article 5.2.5.2.1.

5.2.5.2.3 Tournoi de type faux double

En cas d'égalité à la fin d'une partie d'un tournoi de type faux double, le pointage final des parties préliminaires et éliminatoires se détermine conformément à la procédure de tir de barrage à l'article 5.2.5.2.1.

6. NOMBRE DE JOUEURS

6.1 Pour pouvoir jouer, une équipe doit être composée d'un minimum de cinq (5) joueurs et d'un maximum de quinze (15) joueurs.

6.2 Les parties sont disputées à cinq (5) contre cinq (5) incluant le gardien.

7. ARBITRAGE

Lors du festival et du championnat régional, un (1) arbitre est assigné pour chacune des parties.

8. RESPONSABILITÉS DES ÉQUIPES

Les joueurs d'une même équipe doivent porter un chandail et une culotte de couleur uniforme. Si les deux équipes arrivent sur le terrain avec des chandails qui portent à confusion, l'équipe identifiée comme receveur (2e sur l'horaire) doit changer de chandail ou porter des dossards.

Les joueurs doivent avoir leur chandail rentré dans leur culotte en tout temps.

8.1 BALLON RECOMMANDÉ

Le ballon officiel est le ballon de grandeur 4 et de type futsal. Le ballon doit être fourni par une des deux équipes s'affrontant.

9. SPÉCIFICITÉ DE LA DISCIPLINE

9.1 GLISSADE / « TACKLE »

9.1.1 Toutes les glissades / « tackles » sont strictement interdites.

9.1.1.1 Un coup franc indirect est imposé à tout joueur qui percute uniquement le ballon ou exécute une glissade sans commettre de faute sur l'adversaire.

9.1.1.2 Un coup franc direct ou un tir de pénalité est imposé au joueur qui percute l'adversaire avant le ballon.

9.2 COUP D'ENVOI

Considérant la dimension réduite du terrain de jeu utilisé, il n'est pas possible de marquer directement un but sur un coup d'envoi.

10. FORFAIT

Un match par forfait se traduit par un pointage de 3 à 0.

11. CLASSEMENT

Lors du championnat régional uniquement, il y aura un classement des équipes. Les points accordés pour le classement des équipes seront distribués de la façon suivante :

Résultat	Pointage
Victoire	3 points
Nulle	1 point
Défaite	0 point